



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

CONFÉRENCE DE PRESSE DISPOSITIF DE SECURITE RENFORCE PENDANT LES FETES

**18 DÉCEMBRE 2012
A 16 H 15**

EN PRÉFECTURE



Contacts presses :

Sophie DEROUARD - ☎ 02 48 67 34 31 sophie.derouard@cher.gouv.fr

Catherine BERGER - ☎ 02 48 67 34 79 catherine.berger@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60 022- 18020 BOURGES Télécopie : 02 48 67 34 37

SOMMAIRE

PREAMBULE

1-LE PLAN « ANTI HOLD-UP »

2-LE DISPOSITIF D'ALERTE « SÉCURITÉ COMMERCE »

3-L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES » RECONDUITE

4-LE RENFORCEMENT DES CONTRÔLES ROUTIERS

ANNEXES

PREAMBULE

La période des fêtes de fin d'année se veut avant tout festive, mais elle appelle toutefois à la plus grande vigilance. Les forces de l'ordre sont mobilisées pour assurer la sécurité de tous afin que chacun puisse pleinement en profiter.

Cette période de l'année peut être propice aux vols dans les commerces, les centres commerciaux et centre-ville, qui connaissent de fortes affluences de personnes, aux attaques et cambriolages d'établissements commerciaux, financiers, ou de domiciles de particuliers.

Aussi, le préfet du Cher renforce le dispositif de sécurité pendant les fêtes avec :

- la mise en œuvre du plan anti-hold up, priorité nationale, pour informer, sensibiliser les professions et commerces particulièrement exposés, et prévenir et dissuader les vols

- la sécurisation des commerces

- pour les particuliers, l'opération tranquillité vacances est reconduite et activée pendant toute la période des vacances scolaires. Elle permet de signaler son absence au commissariat ou à la brigade de gendarmerie la plus proche, qui organise des patrouilles régulières.

Les contrôles routiers sont quant à eux renforcés, avec une présence visible sur les réseaux routiers, des contrôles intensifiés en matière de vitesse, d'alcoolémie et de produits stupéfiants.

La sécurité est l'affaire de tous, et chacun est appelé à la plus grande vigilance.

LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ MIS EN PLACE POUR UNE PRÉVENTION EFFICACE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

LE PLAN « ANTI HOLD-UP » ACTIVE :



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le ministère de l'intérieur a décidé d'activer, depuis le 16 novembre dernier, le plan « anti hold-up » et ce jusqu'au 16 janvier 2013.

Cette opération menée sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les commerçants et autres professions particulièrement exposées vise à prévenir la commission des vols à main armée et à lutter contre les exactions commises en réunion en centre-ville, ainsi que dans les zones et centres commerciaux.

-Commerces visés par ce dispositif :

Au cœur de ce dispositif, la surveillance et la sécurisation par les forces de police et de gendarmerie, qui vise plus particulièrement les commerces suivants :

- les bijouteries,
- les stations service,
- les débits de tabac,
- les galeries marchandes ,
- tous commerces de proximité,
- les banques et établissements à caractère financier,
- les transporteurs de fonds.

- Ce plan se décline en 3 volets :

1° L'information et la sensibilisation :

Les forces de l'ordre informent et sensibilisent les commerçants sur les risques encourus et les mesures de précautions à adopter, à travers :

- une opération de distribution de plaquettes de sensibilisation ;
(la plaquette accessible sur le site internet de la préfecture : www.cher.gouv.fr)
- des prises de contact directes avec les commerçants pour les conseiller et leur rappeler les précautions à prendre (éviter l'accumulation et la conservation de trop grandes valeurs fiduciaires, varier les jours et les heures des transferts de fonds, sensibiliser aux comportements équivoques de certains clients)

2° La prévention et la dissuasion : durant cette période, les effectifs locaux des forces de l'ordre intensifieront leurs rondes et patrouilles sur les sites et dans les créneaux horaires les plus appropriés.

3° Le traitement judiciaire : l'identification et l'interpellation des auteurs de vols à main armée sont également des objectifs prioritaires de ce dispositif. Les services de police et de gendarmerie sont donc sensibilisés à la recherche active et au partage du renseignement judiciaire.

Comment contacter le référent sûreté ?

Par l'intermédiaire du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie dont dépend votre commerce.

Je note les références ici.

GENDARMERIE
Adjudant GRATON

Tél : 02 48 27 25 73

Email : dominique.graton@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Prévenir les vols à main armée et les cambriolages dans vos commerces

DISSUADE ET PROTEGER
PREVENIR ET FORMER
BIEN REAGIR PENDANT ET APRES L'AGRESSION

Vous dirigez ou travaillez dans un établissement susceptible d'attirer la convoitise de malfaiteurs
Ce guide vous est destiné

Il vous informe sur les acteurs de la sécurité, que sont les effectifs locaux de police ou de gendarmerie, et il précise le rôle du référent-sûreté.

LE DISPOSITIF D'ALERTE « SÉCURITÉ COMMERCE » :



Ce dispositif, dont le protocole de mise en œuvre a été co-signé entre le Préfet et le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Cher et le Président de la fédération commerciale et artisanale du Cher le 18 septembre dernier, permet à tout commerçant adhérent, victime de vols, d'escroquerie... d'alerter les services de Gendarmerie et de Police (en composant le 17).

L'alerte SMS :

Les informations sont par la suite relayées par le centre opérationnel de la gendarmerie (CORG), par l'intermédiaire d'un SMS collectif envoyé aux commerçants, unions et entreprises commerciales du Cher disposant d'une boutique ou d'un établissement implanté dans le Cher, afin d'activer leur vigilance pour qu'ils ne soient pas victimes, à leur tour, d'un acte délictueux similaire.

Le dispositif est actuellement en cours de finalisation et devrait être opérationnel très rapidement.

L'OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES » RECONDUITE :



Les résidences principales, inoccupées pour tout ou partie des vacances scolaires, peuvent être la cible d'équipes de cambrioleurs très mobiles agissant en plein jour et en quelques minutes, à la recherche de liquidités et d'objets de valeur aisément transportables (bijoux, matériels audio, vidéo, ...).

□ L'opération « tranquillité vacances »



Cette opération gratuite et simple permet aux particuliers de signaler leur absence (vacances, déplacement professionnel, hospitalisation,...) auprès des forces de l'ordre pour bénéficier de la surveillance de leur domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire avant son départ, un formulaire est téléchargeable sur le site internet de la préfecture : www.cher.gouv.fr ou il peut être retiré auprès du commissariat ou de la brigade de gendarmerie du lieu de résidence.

Les policiers et les gendarmes effectuent des passages réguliers au domicile durant la période signalée.

Bilan opération tranquillité vacances scolaires de fin d'année 2011 :

- Zone gendarmerie : 78 habitations surveillées, dont aucun cambriolage sur les habitations surveillées
- Zone police : 15 habitations surveillées, dont aucun cambriolage sur les habitations surveillées.

Il peut être aussi fait appel à la vigilance des voisins : qu'ils n'hésitent pas à contacter les services de police ou de gendarmerie pour signaler tout comportement suspect (véhicule ou individu) dans leur voisinage.



RENFORCEMENT DES CONTRÔLES ROUTIERS :



La période des fêtes de fin d'année est vecteur de nombreux déplacements sur les routes du Cher. Lors de cette période à risques, en complément des dispositifs traditionnellement mis en œuvre, les contrôles routiers seront renforcés sur l'ensemble du département afin d'accroître la lutte contre la vitesse excessive ainsi que la lutte contre les conduites addictives (alcool et stupéfiants au volant).

Cet effort portera tout particulièrement sur les nuits de réveillon des 24 et 31 et les jours de Noël et du 1^{er} de l'an.



Des opérations de contrôles des axes desservant les établissements de nuit seront également privilégiées.

Outre les objectifs prioritaires précédemment cités, les comportements déviants seront systématiquement réprimés.

Qu'est-ce qu'un référent sûreté ?

C'est un policier ou un gendarme, personnel de terrain expérimenté, choisi pour sa bonne connaissance des modes opératoires et des lieux de délinquance, formé dans le domaine de la prévention situationnelle.

Quel est son rôle ?

Contribuer à l'amélioration de la sécurité dans le cadre de la prévention technique de la malveillance.

Comment ?

Par des actions de conseil, notamment auprès des professions à risque. Ce professionnel développe une méthode appelée diagnostic de sûreté.

En quoi peut-il vous aider ?

Le référent sûreté vous aide à identifier les mesures destinées à accroître les protections de votre entreprise contre les actes de malveillance. En vue de vous conseiller, il peut se rendre dans votre établissement et évaluer le dispositif de sécurité existant. Lors d'entretiens, il préconise une stratégie de sécurisation dans le respect de la réglementation et vous conseille pour l'agencement des lieux.

Il vous informe, au cours de réunions organisées par branche d'activités professionnelles, des attitudes préventives à privilégier dans l'exercice de votre activité, du comportement à adopter en cas d'agression pour limiter le danger et conserver les éléments d'enquête.

Il vous conseillera dans votre projet de vidéo-protection.



Comment contacter le référent sûreté ?

Par l'intermédiaire du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie dont dépend votre commerce.

Je note les références ici.

SICoP/mars 2009



Il vous informe sur les acteurs de la sécurité, que sont les effectifs locaux de police ou de gendarmerie, et il précise le rôle du référent-sûreté.

Prévenir
les vols à main armée
dans vos
commerces



- ① DISSUADER ET PROTEGER
- ② PREVENIR ET FORMER
- ③ BIEN REAGIR PENDANT ET APRES L'AGRESSION



Vous dirigez ou travaillez dans un établissement susceptible d'attirer la convoitise de malfaiteurs

Ce guide vous est destiné



dissuader & protéger

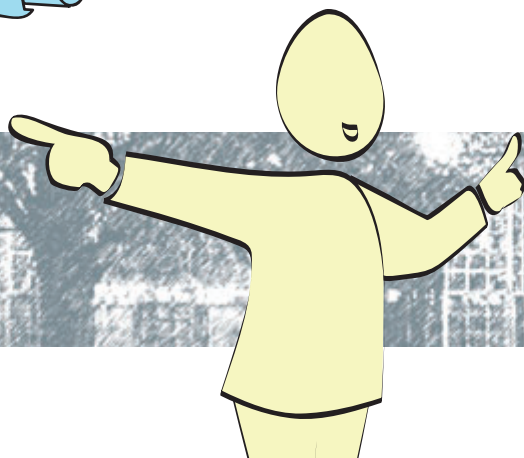
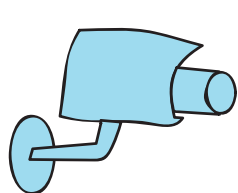
- **Renseignez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie** territorialement compétent afin de bénéficier des conseils d'un référent sûreté,
- **Protégez vos locaux** par des installations techniques adaptées : vidéo-protection, éclairage intérieur et extérieur, alarme anti-intrusion, rideaux métalliques, miroirs ...
- **Pensez à des solutions simples** pour sécuriser les abords extérieurs de votre commerce : l'éclairage pour éviter les zones d'ombre ...
- **Informez vos clients** des mesures de sécurité et de protection de votre établissement : présence de caméras, coffre à ouverture temporisée ...

prévenir & former

- **Formez votre personnel** aux mesures de prévention,
- **N'ayez pas d'habitudes** : changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires, devenez imprévisible, ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public,
- **Soyez attentif** à votre environnement :
 - détectez les allées et venues inhabituelles, les personnes utilisées pour détourner votre attention : en cas de doute **composez le 17** et expliquez la situation,
 - soyez vigilants au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement : en effet, le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré,
 - en cas de doute n'hésitez pas à différer ouverture ou fermeture et **composez le 17**.

bien réagir pendant & après l'agression

- **Ne vous opposez pas physiquement** à l'agresseur et conservez votre calme,
- **Cherchez à mémoriser** le signalement de l'agresseur (vêtements, signes distinctifs, corpulence), les objets qu'il a touchés, la direction et le moyen de fuite (véhicule, marque, modèle, numéro d'immatriculation, couleur ...),
- Dès le danger écarté, **composez le 17** et indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez ; ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande,
- Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, **préservez les traces et les indices**, fermez votre commerce ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, chargeurs d'armes, douilles, vêtements...), **n'ajoutez pas de traces** sur les lieux de l'infraction,
- **Demandez aux témoins** de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées,
- **Déposez plainte** : vous serez conseillé,





Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur
www.interieur.gouv.fr

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

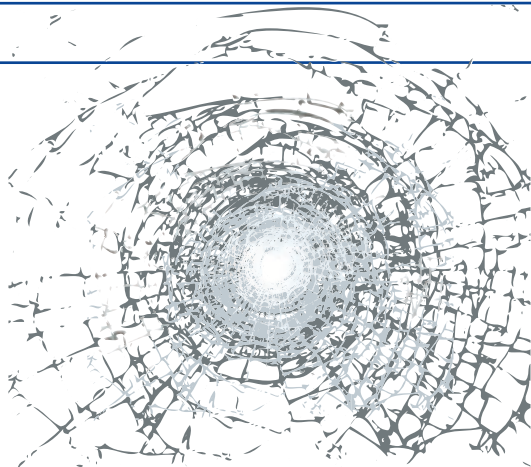
Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations «**Tranquillité vacances**» organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

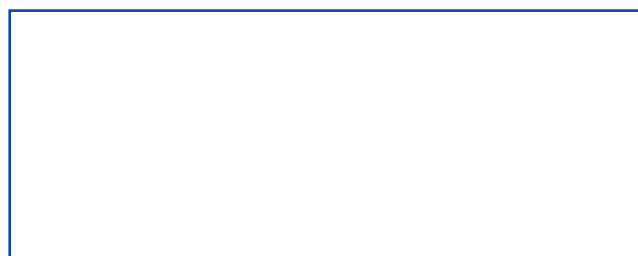
TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :

SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



www.interieur.gouv.fr



Contre les **cambriolages**,
ayez les **bons réflexes** !



Photos © SIRPA - P.P. - Fotolia.com - SDG 11-29011-150 000

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèques et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

